

**Inscription en sélection**  
**FORMATION AUXILIAIRE DE PUERICULTURE**  
**SEPTEMBRE 2022**

*Candidats âgés de 17 ans et plus au 1<sup>er</sup> jour de formation*

**En parcours intégral : formation initiale, continue ou en alternance**

**PREPARATION AU DIPLÔME D'ETAT D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE**  
**NIVEAU 4**

**Nombre de places formation initiale et continue cursus complet : 38 dont**  
**8 places réservées aux ASHQ et Agents de service**

**Les places non pourvues sont réaffectées aux autres candidats**

**Nombre de places formation initiale et continue cursus partiels : 4**

**Nombre de places subventionnées par le Conseil Régional Ile de France : 16**

**Nombre de places en apprentissage et en contrats Pro : 40**

*Élèves en Formation Initiale, durée de formation de 12 mois \**

*Élèves en Formation apprentissage, durée de formation de 18 mois \**

**Fiche 1- Inscription à la sélection pour la formation AP**

**Page 1**

*à adresser par mail accompagnée de la fiche 2 et du dossier complet*

**Fiche 2- Formation Initiale ou Alternance**

**Page 2**

*à adresser par mail accompagnée de la fiche 1 et du dossier complet*

**Annexe 1- Le règlement financier - Formation initiale et Formation en alternance**

**Page 3**

**Annexe 2- Perspectives - Calendrier de sélection et coût de la formation**

**Page 4**

**Annexe 3- Accès à la formation par sélection**

**Page 5**

## DIPLÔME D'ETAT AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

Formation INITIALE OU ALTERNANCE

**REEMPLIR EN MAJUSCULE** et adresser par mail accompagnée des documents

☐ Madame      ☐ Monsieur

Nom de naissance : \_\_\_\_\_

Nom d'épouse : \_\_\_\_\_

Prénoms (2maximum dans l'ordre de l'état civil) : \_\_\_\_\_

Date de naissance : le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ Lieu de naissance et département : \_\_\_\_\_

Pays de naissance : \_\_\_\_\_ Nationalité : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_ Code postal : | | | | | Ville : \_\_\_\_\_

☎ 101 | | | | | | | | | Mail : \_\_\_\_\_

**Photo récente  
obligatoire**

Situation de Famille : ☐ Célibataire ☐ en union ☐ Autre: \_\_\_\_\_ Enfants à charge ? ☐ NON ☐ OUI Nombre et âge :

Sollicitez-vous un aménagement durant la formation : ☐ NON ☐ OUI *joindre la copie de la notification RQTH*

**(COCHER LA CASE CORRESPONDANTE)**

☐ Candidat n'ayant aucun diplôme☐ BAC ASSP ou SAPAT préciser lequel :☐ Titre ou Diplôme ouvrant droit à dispense-équivalence. Préciser lequel :☐ Titre ou Diplôme étranger ouvrant à des études universitaires dans le pays où il a été obtenu (attestation de l'ambassade traduite en français ou attestation délivrée par l'organisme ENIC-NARIC)☐ Attestation de scolarité pour les étudiants ayant suivi une première année d'étude conduisant au Diplôme d'Etat d'infirmier et n'ayant pas été admis en deuxième année

☐ Agent ayant un contrat de travail dans un établissement de santé ou une structure de soins, ainsi qu'un engagement de l'employeur

**Cocher, renseigner et signer 1 seule formation au choix**

**O Formation Initiale et continue en 12 mois\***

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_ Certifie sur l'honneur \_\_\_\_\_

-avoir pris connaissance de la notice d'information et des règlements financiers selon la durée et avoir fourni les renseignements et documents exacts.

- m'engager à respecter le règlement général du Lycée et de l'IFAP (consultable sur le site internet [www.carcado-saisseval.com](http://www.carcado-saisseval.com)).

-m'engager à l'inscription définitive en formation au moment de l'admission en juillet 2022, (dans un des dispositifs décrits à la page 4).

**Financement : (cocher la mention)**☐ **Inscription individuelle** avec règlement de **998 euros** en juillet et du solde entre septembre 2022 et juillet 2023

**En cas de désistement, cette somme reste acquise à l'IFAP**

☐ Inscription Formation Continue : fournir l'accord de prise en charge :

☐ Souhaite être pré-positionné à la subvention au programme Régional de Qualification par la formation continue. **16 places sont réservées sous condition d'être éligible**

### Règlement par CPF

## Règlement Transition-Pro sous couvert de la présentation de l'accord de prise en charge

**O Formation Alternance en 18 mois \***

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_ certifie sur l'honneur que les renseignements fournis sont exacts. Je m'engage à respecter le règlement général du Lycée (consultable sur le site internet [www.carcado-saisseval.com](http://www.carcado-saisseval.com)).

Mon inscription en formation Auxiliaire de Puériculture en alternance (apprentissage, Contrat Pro)

sera définitive à la signature du contrat d'apprentissage et de la convention de formation par l'employeur.

J'autorise que mon Nom et Prénom apparaissent sur la liste des résultats en ligne du site internet de Carcado-Saisseval :

☐ oui ☐ Non

**Dater et signer, précédé de la mention « lu et approuvé »**

Rentrée de septembre 2022



Institut de Formation d'Auxiliaires de Puériculture  
121 Boulevard Raspail-CS 10622  
75006 PARIS - Tél : 01.45.48.85.69

## FICHE 2- DIPLOME D'ETAT AUXILIAIRE DE PUERICULTURE Formation initiale ou alternance

A adresser par mail accompagnée des autres documents [inscriptions.ap-as@carcado-saisseval.com](mailto:inscriptions.ap-as@carcado-saisseval.com)

**Le candidat classe chaque pièce de son dossier de sélection dans l'ordre ci-dessous et en numérotant les documents**

- ☐ La fiche d'inscription dûment renseignée, datée et signée précédée de la mention « lu et approuvé » avec une photo d'identité récente obligatoire
- ☐ 1 photocopie recto-verso de la carte d'identité ou bien du titre de séjour valide à l'entrée en formation
- ☐ 1 curriculum vitae,
- ☐ Cocher si déjà envoyé par mail
- ☐ 1 lettre de motivation version manuscrite
- ☐ Cocher si déjà envoyée par mail
- ☐ **1 document manuscrit relatant**, au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue, soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation. Ce document n'excède pas deux pages

### Selon la situation du candidat

- ☐ La copie des originaux de ses diplômes ou titres traduits en Français,  
**le cas échéant et selon la situation du candidat :**
- ☐ La copie des relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires
- ☐ Les attestations de travail, accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations de l'employeur
- ☐ Autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle (associative, sportive...) en lien avec la profession d'auxiliaire de puériculture ou d'aide-soignant
- ☐ Lorsque le niveau de français à l'écrit et à l'oral ne peut être vérifié au travers des pièces produites ci-dessus, le candidat joint à son dossier une attestation de niveau de langue française égal ou supérieur au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe. À défaut, il produit tout autre document permettant d'apprécier les capacités et les attendus relatifs à la maîtrise du français à l'oral
- ☐ Le candidat en situation de handicap peut demander, lors du dépôt du dossier, un aménagement des conditions de déroulement de l'entretien.  
**Le candidat RQTH** sollicitant un aménagement des conditions de formation (enseignements théoriques) doit au **moment de son inscription** préciser sa demande et la nature de l'aménagement demandé (par exemple temps supplémentaire, accessibilité, aides humaines...) en joignant la notification RQTH.
- ☐ **50 euros** pour les frais de dossier administratif par chèque ou en espèce le jour de l'entretien oral  
Ce montant correspond à des frais administratifs et non pas de sélection, ils ne sont pas remboursés.
- ☐ Les documents sont adressés par voie dématérialisée et ils sont classés selon l'ordre indiqué. Les formats autorisés sont **WORD-PDF-PNG-JPEG**. *Photographies non admises.*

**Au plus tard, 1 mois avant la rentrée en formation, un certificat médical attestant que vous êtes à jour des vaccinations obligatoires et que vous ne présentez pas de contre-indication physique ou psychologique à l'exercice de la profession d'auxiliaire de puériculture établi par un médecin agréé par l'Agence Régionale de Santé (voir site internet de l'ARS pour avoir les adresses des professionnels).**

**Vaccinations obligatoires :** DT Polio, BCG et dernier test tuberculinique, Hépatite B et sérologies, schéma vaccinal complet du COVID

**Vaccinations fortement recommandées :** Rubéole, Rougeole, Oreillons, grippe

## Annexe 2 – Le règlement financier de la formation Initiale et de la formation alternance

### La Formation Initiale Auxiliaire de Puériculture

- ♦ Avoir **plus de 17 ans** au moment de l'entrée en formation.
- ♦ Être **admis sur la liste principale lors de la sélection** d'entrée en formation

♦ La formation initiale ou continue se déroule en 12 mois de septembre 2022 à fin juillet 2023. Les Jurys DRIETS se tiendront à la mi-septembre 2023

#### Règlement Financier :

**Inscription individuelle en 12 mois : 5585 euros**

**Inscription pris en charge par une entreprise ou congé individuel de formation en 12 mois : sur devis (à demander par mail)**

Cette somme comprend : les assurances, les cotisations, les frais de timbres et de reprographie. **Prévoir environ 80 euros supplémentaires pour les frais de tenues de stage.**

**Confirmation de l'inscription en juillet 2022 : 998 euros**

En cas de désistement, cette somme reste acquise à l'Institut de Formation. **Règlement par virement ou sur place avant le 15 juillet 2022.**

• Le règlement de la scolarité, après déduction de la somme versée à la confirmation de l'inscription (**998 euros**), se fait par prélèvements automatiques mensuels dès l'entrée en formation soit **417 euros par mois pendant 11 mois** de septembre 2022 à juillet 2023. En cas de désistement, toute formation démarrée est due dans sa totalité.

#### Financement des études sous conditions\*

**Subvention dans le cadre du Programme Régional de Qualification par la Formation Continue (SPRF) de la REGION Ile-de-France** : prise en charge du coût de la formation, **dans la limite des crédits disponibles\*** et par convention avec notre Institut de Formation, pour les parcours complets présents 1 mois après la rentrée, en priorité pour ceux qui ne disposent pas d'un premier niveau de qualification, dit « public SPRF ». Priorité aux jeunes inscrits en mission locale, aux demandeurs d'emploi, aux bénéficiaires du RSA et aux contrats aidés, en fonction de leur rang de classement à la sélection d'entrée en formation.

**SALARIES – Inscription prise en charge par l'entreprise ou congé de formation.** Avec un accord de prise en charge établi par l'employeur à fournir à la confirmation d'inscription en formation afin d'établir une convention de formation avec l'employeur, **ou Congé individuel de formation ou un congé de formation professionnelle (CFP)** : avec un accord de prise en charge établi par l'organisme gestionnaire (OPCA, Transition Pro, FAF, ANFH...) à fournir à la confirmation d'inscription en formation.

**CANDIDAT – Inscription individuelle** : Une bourse peut être attribuée par la Région Ile-de-France en fonction des ressources du foyer fiscal. Possibilité de solliciter **votre Région** (si vous habitez en dehors de la Région Île-de-France) ; ou **votre département**. **\*Sous réserve d'acceptation des textes légaux, et des dispositifs régionaux** et sous certaines conditions, actions financées par la Région Île-de-France.

**CPF accepté** pour le règlement de la formation : demande à effectuer sur mon compte formation : se renseigner sur les modalités via votre compte CPF

### La formation Alternance Auxiliaire de Puériculture

- ♦ Avoir **plus de 17 ans et moins de 30 ans\*** au moment de l'entrée en formation.

♦ Être **admis sur la liste principale lors de la sélection** d'entrée en formation\*

♦ Être **signataire d'un contrat d'alternance** avec un employeur.

#### La durée de formation

**18 mois de septembre 2022 à février 2024** avec une alternance d'enseignements théoriques à l'UFA Carcado-Saisseval et des **stages pratiques** pour partie chez l'employeur signataire du contrat d'alternance et pour partie auprès d'autres établissements du secteur sanitaire et social accueillant des enfants. **Le temps de présence chez l'employeur** est de 35 heures hebdomadaire.

#### Contrat d'alternance : rémunération et exonération des frais de formation.

Les frais de formation sont pris en charge par l'employeur après signature d'un contrat d'alternance.

La voie de l'alternance permet d'obtenir le **Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture** ainsi qu'une **rémunération** durant la période de formation.

Les apprentis sont des salariés à part entière bénéficiant d'un contrat de travail répondant aux mêmes règles qu'un contrat à durée déterminée.

Si, à l'issue de la période d'alternance, l'apprenti est embauché dans son entreprise, ses années d'alternance comptent au titre de l'ancienneté.

L'employeur s'engage, outre le versement d'un salaire, à assurer à l'apprenti cette formation professionnelle dispensée pour partie chez l'employeur et pour partie à l'UFA Carcado-Saisseval.

Dispense des épreuves : candidats disposant d'une promesse d'embauche, rapprochez-vous de l'IFAP

**L'UFA est en relation avec des employeurs du secteur et apporte son soutien aux candidats admissibles à la sélection pour leur recherche d'employeurs de mai à juillet 2022.**



### Annexe 3

#### LE CALENDRIER DE SELECTION-SEPTEMBRE 2022

#### Accès à la formation par sélection sur dossier pour une rentrée en septembre 2022

#### Dans la limite des places disponibles

Pour être **admis**, le candidat doit **obtenir une note totale d'au moins 10/20** et permettant un **rang de classement compris dans le nombre de places ouvertes à la sélection**.

La **sélection des ASHQ et Agents de service** est **organisée par l'employeur**, il propose le candidat à l'IFAP qui prend la **décision d'admission** en fonction du nombre de places réservées.

La **sélection du candidat apprenti** est réalisée par l'employeur à **la seule condition que le candidat dispose d'un contrat d'apprentissage ou d'une promesse d'embauche en qualité d'apprenti**. L'employeur propose la candidature de l'apprenti à l'IFAP qui prend la décision au regard des informations fournies, d'admettre l'apprenti en formation.

#### Ouverture des inscriptions

**Lundi 28 mars 2022 au vendredi 10 juin 2022 à minuit**

**1 adresse unique = dossier complet + signature : [inscriptions.ap-as@carcado-saisseval.com](mailto:inscriptions.ap-as@carcado-saisseval.com)**

|                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                            |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Date limite de dépôt des dossiers de candidature                                                                                                   | <b>Vendredi 10 juin 2022 à minuit</b>                                                                                                                                                                                      |
| <b><u>Entretien oral : les candidats sont convoqués par mail, l'absence d'un candidat à l'entretien oral vaut annulation de la candidature</u></b> | <b>13 juin au 1<sup>er</sup> Juillet 2022</b><br><b>Du lundi au vendredi entre 9h et 17h</b>                                                                                                                               |
| Communication des résultats                                                                                                                        | <b>Lundi 4 juillet 2022 à 10 h</b>                                                                                                                                                                                         |
| Mode de communication des résultats                                                                                                                | Affichage à l'IFAP selon la situation sanitaire et/ou publication en ligne sur le site du lycée Carcado-Saisseval : <b>signer l'accord de diffusion en ligne page 1</b><br><b>Aucun résultat n'est rendu par téléphone</b> |

**Le bénéfice de l'admission est valable uniquement pour la session de formation au titre de laquelle le candidat s'est inscrit**

|                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|----------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Validation de l'inscription des candidats admis sur liste principale | <b>Jusqu'au mercredi 13 juillet 2022</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Organisation des inscriptions en formation                           | <b>Jusqu'au vendredi 15 juillet 2022</b><br><br>Y-compris durant cette période, dès que la liste complémentaire n'a pas permis de pourvoir l'ensemble des places offertes, et s'il reste des places non pourvues, le directeur fait appel à des candidats inscrits sur liste complémentaire en privilégiant les candidats admis en Île de France.<br><br>A partir de juillet 2022, l'ARS renforce la gestion des listes complémentaires |

#### Coût de la formation

|                                                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                            |
|------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Formation initiale ou continue en 1 an<br><br>Sous réserve de modification du calendrier | <b>Coût individuel : 5585 euros,</b><br><b><u>Mensualisation possible sur une durée de 11 mois après le règlement des arrhes : 998 € à l'inscription en juillet 2022</u></b><br><b>CPF accepté</b><br><br>Coût pris en charge par une entreprise ou congé individuel de formation : montant différent, <b>devis à demander à l'IFAP</b>                                                                                                   | <b>Septembre 2022 au DEAP</b><br><br><b>Cursus complet : jurys DRIEETS mi-septembre 2023</b><br><br><b>Cursus partiels ( ADVF et DEAES ) : jurys DRIEETS fin juin 2023</b> |
| Formation initiale en 1 an<br><br>Sous réserve de modification du calendrier             | Coûts demandeur d'emploi : subvention de la Région Ile-de-France et de Pôle Emploi sous conditions (public SPRF) et Validation du projet de formation par le référent Pôle Emploi ou Mission Locale<br><br><b>Critères d'éligibilité à la subvention régionale :</b><br>Moins de 25 ans et suivi par une mission locale<br>Demandeur d'emploi inscrit à Pôle Emploi depuis plus de 6 mois à la date de la rentrée<br>Bénéficiaires du RSA | <b>Septembre 2022 au DEAP</b><br><br><b>Cursus complet uniquement</b>                                                                                                      |
| Formation en alternance en 18 mois                                                       | Coûts pris en charge par l'employeur<br><br>Rémunération en pourcentage du SMIC en qualité d'apprenti de de septembre 2022, au DEAP en février 2023                                                                                                                                                                                                                                                                                       | <b>Septembre 2022 au DEAP en février 2024</b><br><br><b>Cursus complet et partiels Jurys DRIEETS mi-janvier 2024</b>                                                       |

## ACCES A LA FORMATION AUXILIAIRE DE PUERICULTURE PAR SELECTION

### CONDITIONS D'ADMISSIONS

Aucun diplôme n'est requis pour s'inscrire à la sélection

**Pour la formation Initiale** : Etre âgé de plus de 17 ans à la date d'entrée en formation

**Pour la formation en contrat d'apprentissage** : être âgé de 17 ans à 30 ans à la date d'entrée en formation

**Pour la formation en alternance** par le contrat de professionnalisation ou le contrat Pro A

### SELECTION SUR DOSSIER ET ENTRETIEN ORAL - ENTREE EN FORMATION EN SEPTEMBRE 2022

Renvoyer le dossier complet avec les documents demandés par mail au plus tard le Vendredi 10 juin 2022 à minuit

[inscriptions.ap-as@carcado-saisseval.com](mailto:inscriptions.ap-as@carcado-saisseval.com)

### LA FORMATION COMPLETE

**44 semaines de formation théorique et clinique**

**NOUVEAU REFERENTIEL DE FORMATION : 1540 HEURES**

**Enseignement en institut de formation**  
théorique

770 heures de formation

35 heures hebdomadaires sur une durée de 22 semaines non consécutives

**Enseignement en stage clinique**

770 heures de stages

3 stages d'une durée de 5 semaines, 1 stage dit de « de professionnalisation » d'une durée de 7 semaines

35 heures hebdomadaires sur une durée de 22 semaines non consécutives

Stages effectués en hospitalier et extra hospitalier (**Temps complémentaire de présence apprentissage et contrat de professionnalisation = temps employeur**)

### Congés scolaires

3 semaines réparties sur la durée de la formation : calendriers en ligne

**Les apprentis bénéficient de congés payés légaux calculés sur la durée de formation et pris sur le temps employeur**

### 5 BLOCS DE COMPETENCES COMPRENANTS 10 MODULES DE FORMATION

**Bloc 1** - Accompagnement et soins de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale

**Bloc 2** - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration

**Bloc 3** - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants

**Bloc 4** - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention

**Bloc 5** - Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques

### VALIDATION DE LA FORMATION

Evaluations continues tout au long de la formation, sont déclarés reçus au diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture de niveau 4, les candidats qui ont validé l'ensemble des compétences liées à l'exercice du métier.

*\*Arrêté du 12 avril 2021 portant diverses modifications relatives aux conditions d'accès aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture modifiant l'arrêté du 7 avril 2020 relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture.*

*\*Mesures transitoires autorisant la sélection uniquement sur dossier pour la rentrée de septembre 2022*

Dispenses et allègements des cursus partiels suivre le lien <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043646217>



# ATTESTATION MEDICALE D'IMMUNISATION ET DE VACCINATIONS OBLIGATOIRES

Je soussigné(e), Docteur :

Certifie que Né(e) le :  
à la formation d'Auxiliaire de Puériculture

☐ **A subi les vaccinations suivantes et respecte l'Article L3111-4 et L3111-1 du code de la Santé Publique :**  
(arrêté du 2 août 2013 fixant les conditions d'immunisation des personnes visées à l'article L3111-4 du CSP) concernant l'obligation d'une vaccination pour les personnels de santé.

**Toutes les vaccinations obligatoires devront être à jour pour la rentrée en formation** [https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/calendrier\\_vaccinal\\_mars\\_2022.pdf](https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/calendrier_vaccinal_mars_2022.pdf)

## VACCINATIONS

| Dernier Rappel effectué  | Nom du vaccin | Date | N° lot |
|--------------------------|---------------|------|--------|
| • Contre la diphtérie    |               |      |        |
| • Contre le tétanos      |               |      |        |
| • Contre la poliomyélite |               |      |        |

|                                                                                                |                                                                                             |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------|
| • Contre l'hépatite B, il/elle est considéré(e) comme ( <i>rayez les mentions inutiles</i> ) : | -immunisé(e) contre l'hépatite B : oui non<br>-non répondeur(se) à la vaccination : oui non |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------|

| • Par le BCG<br>Vaccin intradermique ou Monovax® | Date (dernier vaccin) | N° lot                    |
|--------------------------------------------------|-----------------------|---------------------------|
|                                                  |                       |                           |
| IDR à la tuberculine                             | date                  | Résultat ( <i>en mm</i> ) |
|                                                  |                       |                           |

## RADIOLOGIE PULMONAIRE

Radio Pulmonaire datant de moins de 3 mois avant le 1er septembre 2022  
JOINDRE LE COMPTE RENDU

Date :

## SCHEMA VACCINAL COMPLET COVID : ☐

| Dernier Rappel effectué | Nom du vaccin | Date du vaccin | N° lot | DOSAGE DES ANTICORPS | Date du dosage des anticorps | Dosage des anticorps |
|-------------------------|---------------|----------------|--------|----------------------|------------------------------|----------------------|
| • CONTRE LA ROUGEOLE    |               |                |        | Sérologie Rougeole   |                              | Dosage : .....       |
| • CONTRE LA RUBEOLE     |               |                |        | Sérologie Rubéole    |                              | Dosage : .....       |
| • CONTRE LES OREILLONS  |               |                |        | Sérologie Oreillons  |                              | Dosage : .....       |
| • CONTRE LA VARICELLE   |               |                |        | Sérologie Varicelle  |                              | Dosage : .....       |
| • CONTRE LA COQUELUCHE  |               |                |        | Sérologie Coqueluche |                              | Dosage : .....       |

*Circulaire DGS/SD5C n°2007-164 du 16 avril 2007 relative à l'entrée en vigueur et aux modalités d'application des deux arrêtés du 6 mars 2007 relatif, d'une part, à la liste des élèves et étudiants des professions de santé pris en application de l'article L. 3111-4 du code de la santé publique et, d'autre part, fixant les conditions d'immunisation des personnes visées à l'article L.3111-4 du code de la santé publique*

Lieu et Date :

Cachet et Signature du Médecin :

|                                      |
|--------------------------------------|
| <b>CERTIFICAT MEDICAL D'APTITUDE</b> |
|--------------------------------------|

Je soussigné(e) Docteur :

après examen ce jour de Madame, Monsieur ( barrer la mention)

, né(e) le :

- atteste de son aptitude physique et psychologique ;
- et n'avoir constaté aucune contre-indication à l'exercice de la profession d'Auxiliaire de Puériculture.

|                      |                                                                                                      |
|----------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>Date :</b></p> | <p><b>Cachet et Signature du Médecin agréé<br/>sur la liste de l'Agence Régionale de Santé :</b></p> |
|----------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|



